AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1838
FR0000120164-FS0590

5 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 septembre 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 septembre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS et détenir, pour le compte desdits fonds, 9 784 500 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 177 065 192 actions représentant 194 717 599 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.